

DÉCRET N° 2020 – 524 DU 04 NOVEMBRE 2020

portant nomination des membres du Conseil d'administration du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-020 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2020-078 du 19 février 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- vu** le décret n° 2020-514 du 28 octobre 2020 portant approbation des statuts du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose ;
- sur** proposition du Ministre de la Santé,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 novembre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Enagnon Péta AKOGBETO**, représentant du Ministère de la Santé ;
- monsieur **Ghislain KOUTHON**, représentant de la Présidence de la République ;
- madame **Alice MASSIM OUALI AFFO**, représentante du Ministère de l'Économie et des Finances ;

- monsieur **Spéro HOUNKPATIN**, représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- monsieur **Etienne B. ZANNOU**, représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- monsieur **Alban Gildas Comlan ZOHOUN**, représentant du Directeur du Centre national hospitalier et universitaire Hubert Koutoukou MAGA ;
- madame **Josiane Angéline Adjoua TONATO** épouse **BAGNAN**, représentante du département mère et enfant de la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou.

Article 2

Monsieur **Enagnon Pétas AKOGBETO** est nommé président du Conseil d'administration.

Article 3

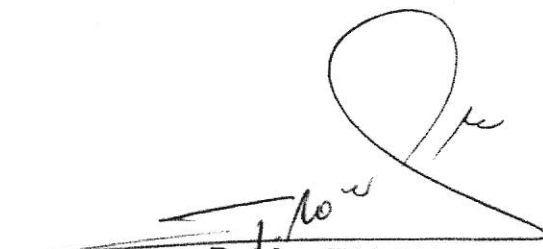
La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans et court à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au journal officiel.

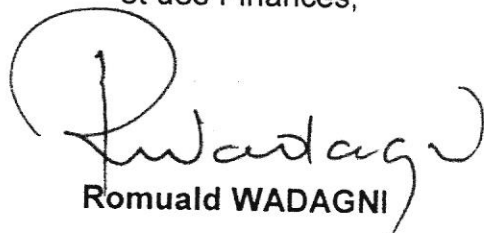
Fait à Cotonou, le 04 novembre 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



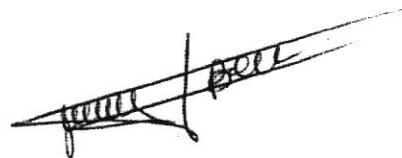
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



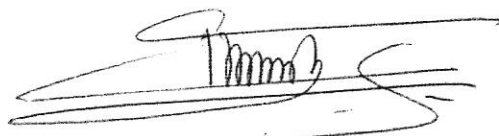
Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Adidjatou A. MATHYS